



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PONT-ROUGE

7 janvier 2026

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge tenue à Place St-Louis, 189, rue Dupont, Pont-Rouge, le mercredi 7 janvier 2026 à 17 h 00, à laquelle sont présents : Mme Lina Moisan, Mme Nathalie Richard, M. Mathieu Bisson, M. François Gaumond, M. Éric Robitaille, M. Jérôme Trudel formant quorum sous la présidence du maire M. Dany Bisson.

Sont aussi présentes la directrice générale Esther Godin et la greffière adjointe Nicole Richard.

Membre(s) absent(s) : Aucun.

Aux fins d'interprétation du présent procès-verbal, lorsqu'il est mentionné « il est résolu à l'unanimité des conseillers présents », le maire est présumé ne pas avoir voté sauf mention à l'effet contraire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

M. le maire ouvre la séance et invite les élus à prendre connaissance de l'ordre du jour proposé.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**SUR LA PROPOSITION DE M. MATHIEU BISSON
APPUYÉE PAR MME NATHALIE RICHARD
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance et lecture de l'avis de convocation

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Service de l'urbanisme

3.1 Avis de motion du Règlement numéro 496.46-2026 modifiant le règlement numéro 496-2015 afin d'intégrer une nouvelle vision d'aménagement concernant les rues Dupont et du Collège

3.2 Adoption du premier projet de Règlement numéro 496.46-2026 modifiant le règlement numéro 496-2015 afin d'intégrer une nouvelle vision d'aménagement concernant les rues Dupont et du Collège

4. Questions du public se rapportant à la présente séance

5. Clôture de la séance

ADOPTÉE.

001-01-2026



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

3. SERVICE DE L'URBANISME

3.1 Avis de motion du Règlement numéro 496.46-2026 modifiant le règlement numéro 496-2015 afin d'intégrer une nouvelle vision d'aménagement concernant les rues Dupont et du Collège

Je, soussigné, M. Mathieu Bisson, conseiller, donne avis de motion que lors d'une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, ce conseil procédera à l'adoption du Règlement numéro 496.46-2026 modifiant le règlement numéro 496-2015 afin d'intégrer une nouvelle vision d'aménagement concernant les rues Dupont et du Collège.

conseiller

002-01-2026

3.2 Adoption du premier projet de Règlement numéro 496.46-2026 modifiant le règlement numéro 496-2015 afin d'intégrer une nouvelle vision d'aménagement concernant les rues Dupont et du Collège

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} juin 2015, le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge a adopté le Règlement de zonage no 496-2015;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et la présentation du Règlement numéro 496.46-2026 modifiant le règlement numéro 496-2015 afin d'intégrer une nouvelle vision d'aménagement concernant les rues Dupont et du Collège a été préalablement donné lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du premier projet de Règlement numéro 496.46-2026 modifiant le règlement numéro 496-2015 afin d'intégrer une nouvelle vision d'aménagement concernant les rues Dupont et du Collège au plus tard deux jours précédant la présente séance;

**SUR LA PROPOSITION DE M. JÉRÔME TRUDEL
APPUYÉE PAR MME NATHALIE RICHARD
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge adopte le premier projet de Règlement numéro 496.46-2026 modifiant le règlement numéro 496-2015 afin d'intégrer une nouvelle vision d'aménagement concernant les rues Dupont et du Collège;

QUE ledit règlement fasse partie intégrante de la présente résolution pour valoir comme si ici au long reproduit.

ADOPTÉE.

4. QUESTIONS DU PUBLIC SE RAPPORTANT À LA PRÉSENTE SÉANCE

Aucune question n'est soulevée par les personnes présentes dans l'assistance.

003-01-2026

5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

**SUR LA PROPOSITION DE MME LINA MOISAN
APPUYÉE PAR M. FRANÇOIS GAUMOND
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

QUE la présente séance soit levée à 17 h 04.

ADOPTÉE.

En signant le procès-verbal, le maire conclut qu’il a signé chaque résolution.

Maire

Greffière